

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 Décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 05 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

**PRESENTS** : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine, GUILLOUX Michel, PEDROT David, SILVEM Adeline, FIAUT Guénaël, DACQUAY Marie-Cécile, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

SALAÛN Nicolas ayant donné procuration à CAIL Cédric  
JOUANNO Thierry ayant donné procuration à FIAUT Guénaël  
KERGAL Magali ayant donné procuration à LE SOURNE Danielle

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame LE SOURNE Danielle a été nommée secrétaire

### AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE HIMALAYENNE

- Vu le projet de construction de passerelle himalayenne entre les communes de Guerlédan, Rive Est et Saint-Aignan, Rive Ouest, porté par Loudéac Communauté et Pontivy Communauté ;
- Vu la réunion publique organisée le 03 octobre 2022 à la salle polyvalente « René Anès » de Saint-Aignan par Loudéac Communauté et Pontivy Communauté pour présenter les principales caractéristiques et l'avancée du projet ;
- Vu la consultation citoyenne organisée le 04 décembre 2022 par la municipalité de Saint-Aignan afin de recueillir l'avis de la population Saint Aignanaise par un vote à bulletin secret sur le projet : « POUR ou CONTRE le projet de construction de passerelle himalayenne » ;
- Vu le taux de participation et les résultats de la consultation citoyenne locale obtenus :  
TAUX DE PARTICIPATION : 66.41 %  
344 VOTANTS SUR 518 INSCRITS  
CONTRE : 207 voix (60.17%)  
POUR : 135 voix (39.24%)  
1 BLANC ET 1 NUL

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le projet de construction de la passerelle himalayenne.

Après en avoir délibéré, et après un vote à bulletin secret, le conseil municipal décide :

Par 7 voix POUR, 8 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

- ✓ D'émettre un avis **DEFAVORABLE** à la réalisation du projet

Le secrétaire de séance,  
Danielle LE SOURNE



Le Maire,  
Eric LE DENMAT

